



DOSSIER DE PRESSE

EXPOSITION AU MÉMORIAL NATIONAL DE LA PRISON DE MONTLUC

DU 07.09.2018 AU 28.04.2019
www.memorial-montluc.fr

LA PRISON DE MONTLUC

HAUT LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE

Le Mémorial National de la prison de Montluc a été créé afin de rendre hommage aux Juifs, Résistants et otages, victimes des nazis et de Vichy, en abordant l'étude des politiques de répression et de persécution de 1939 à 1944. Lieu emblématique de la mémoire lyonnaise, la prison de Montluc regroupe de nombreuses strates historiques se succédant de 1921 à 2009, date de fermeture de la Maison d'arrêt pour femmes.

UNE NOUVELLE PRISON MILITAIRE 1921 – 1939

Décidée dès 1914, la construction de la prison militaire de Montluc n'intervient qu'en 1921 dans le cadre d'une réorganisation de la justice militaire à la suite de la Première Guerre mondiale. Elle jouxte un nouveau tribunal militaire en charge d'une large partie du sud-est du territoire français. Construite sur un terrain appartenant au Ministère de la guerre, à proximité du fort de Montluc, édifié dans les années 1830, la prison en prend le nom bien que les deux structures restent distinctes.

Composée de 122 cellules individuelles ainsi que d'un pavillon de détention pour les officiers, la capacité totale de la prison de Montluc est de 127 détenus. Outre ces espaces de détention, la prison se divise en deux grandes parties. La première, administrative, se compose du greffe, des cuisines et des espaces techniques et administratifs. La seconde, au sud du bâtiment cellulaire, comporte le réfectoire, les douches, les cours de promenades et les ateliers.

Très peu utilisée dès son achèvement, notamment du fait de la libération progressive de nombreux soldats condamnés pendant la Première Guerre mondiale, Montluc est finalement rattachée à la justice civile en 1926 et ferme finalement ses portes en 1932.

UNE PRISON DANS LA GUERRE 1939-1940

Quelques mois après la déclaration de guerre, en décembre 1939, la prison de Montluc rouvre ses portes. Outre les habituels justiciables militaires, insoumis, espions, on retrouve également à Montluc et dans toutes les prisons militaires françaises, les premiers détenus du fait de l'état de siège décrété le 1er septembre 1939. Des détenus politiques, essentiellement des militants communistes, suite à la signature du pacte de non agression germano-soviétique, sont alors victimes de ces premières juridictions d'exception, rattachées aux tribunaux militaires.

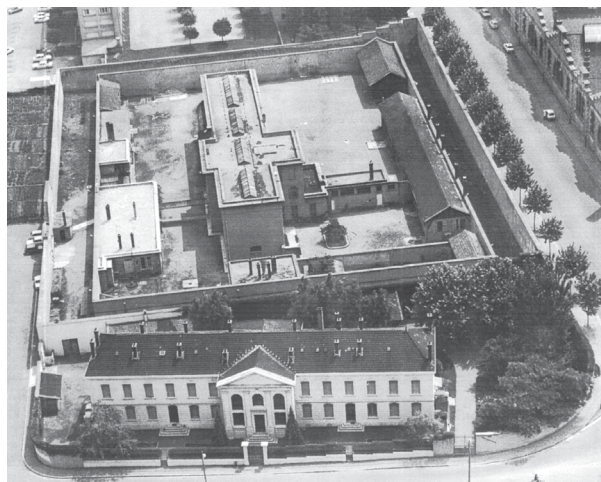


Photo aérienne de la prison de Montluc et du tribunal militaire, juillet 1975. © DR

UNE PRISON AU SERVICE DE VICHY Juin 1940-janvier 1943

La signature de l'armistice, le 22 juin 1940, et l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain en juillet 1940 accentuent la répression entamée dès la déclaration de guerre. Située en zone sud, la prison de Montluc conserve son statut militaire et devient progressivement un outil au service du régime de Vichy et de nouvelles juridictions d'exception. Aux communistes déjà enfermés dès 1939, s'ajoutent alors différents types de détenus tels que des anarchistes, franc-maçons et les premiers résistants arrêtés dans la région.

Dès 1940, jusqu'à 360 personnes sont enfermés à Montluc pour une capacité théorique de 127 détenus. Les conditions de vie des prisonniers se durcissent mais restent, selon les archives et les témoignages des détenus de cette période, relativement acceptables, notamment au regard de la situation dans les prisons civiles.

Les détenus bénéficient entre autres d'un droit de promenade, de trois repas quotidiens, de douches et de colis qui améliorent leur quotidien. Enfin, la totalité des personnes enfermées sous Vichy sont jugées par un tribunal militaire français et condamnées à des peines précises.

Parmi les personnes incarcérées à cette période, on retrouve notamment Jean de Lattre de Tassigny. Condamné par le tribunal d'État de Lyon le 9 janvier 1943 pour avoir refusé l'ordre de ne pas s'opposer à l'invasion de la zone sud par les Allemands, il est détenu à Montluc avant son transfert à la prison de Riom.

Moins célèbre, Frank Séquestra est également détenu à Montluc après avoir été condamné à 6 mois de prison pour avoir mené des activités pro-gaullistes dans la région de Mâcon. Il réalise de nombreux dessins durant sa détention entre juillet 1941 et janvier 1942. Témoignages précieux, ils nous éclairent sur les conditions de vie des détenus à cette période. Certains sont présentés dans l'exposition permanente du Mémorial.

UNE PRISON MILITAIRE ALLEMANDE **8 janvier 1943-24 août 1944**

L'invasion de la zone sud, le 11 novembre 1942, suite au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord change profondément la situation à Lyon. Elle entraîne non seulement l'arrivée de la Wehrmacht et des forces de police allemandes mais rend également caduque une partie de la convention d'armistice de juin 1940 et conduit au démantèlement de l'armée française. Après une première réquisition partielle de la prison en janvier 1943, l'armée allemande réquisitionne totalement le site le 17 février 1943. Les détenus enfermés par Vichy sont alors transférés au fort de Vancia (Rhône), à la prison civile de Saint-Paul à Lyon ou celle de Nontron (Dordogne).

La prison de Montluc devient alors pour Lyon et une large région Rhône-Alpes, l'undes centres de la répression allemande. Les premières grandes arrestations et démantèlements de réseaux et mouvements engendrent l'arrivée progressive de nombreux détenus.



Photo de la « baraque aux Juifs » dans la cour de la prison de Montluc, après-guerre © DR

En dépit de son statut militaire, la prison passe rapidement sous le contrôle de la Gestapo et notamment de Klaus Barbie, chef de la section IV du Sipo-Sd de Lyon. Résistants et opposants politiques cotoient désormais Juifs, otages, réfractaires au STO et quelques droit-commun arrêtés dans la région Rhône-Alpes. Montluc est alors un véritable lieu de transit et la porte d'entrée vers l'univers concentrationnaire allemand. C'est notamment à Montluc que sont détenus Jean Moulin et ceux arrêtés avec lui le 21 juin 1943 à Caluire dans la maison du docteur Dugoujon.

UNE PRISON CIVILE DANS L'APRES-GUERRE **1947-1958**

La fin de la guerre entraîne également une réforme des établissements pénitentiaires civils et militaires. Ainsi, un décret du 25 octobre 1947 supprime définitivement les prisons militaires en métropole. Les bâtiments et une partie du personnel sont alors transférés à la justice civile et Montluc relève désormais du Ministère de la justice. Cependant, la prison demeure toujours liée au tribunal militaire jusqu'à sa dissolution en 1982.

Le tribunal militaire allemand continue également de fonctionner et fait fusiller au moins 79 personnes entre octobre 1943 et juillet 1944 sur le stand de tir de La Doua à Villeurbanne.

Parallèlement à ces arrestations, la population carcérale de Montluc augmente rapidement et culmine au début de l'année 1944. Au plus fort, ce sont près de 1300 personnes qui sont internées à Montluc qui perd alors son statut de prison pour devenir un lieu d'internement, un réservoir d'otages. Au-delà des cellules, tous les espaces de la prison sont progressivement transformés en lieu d'enfermement : les douches, les toilettes et les ateliers. Une baraque en bois, appelée par la suite « baraque aux Juifs » est même utilisée afin d'enfermer, en majorité, les hommes juifs de plus de 15 ans. Les cellules de 4m² peuvent alors accueillir jusqu'à huit détenus avec pour seul mobilier, une tinette et une pailleasse. Les repas deviennent de plus en plus rares et les colis encore autorisés en 1943, sont progressivement supprimés.

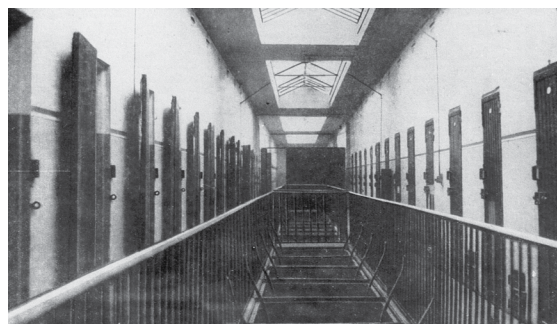


Photo de la « baraque aux Juifs » dans la cour de la prison de Montluc, après-guerre © DR

La toilette n'existe plus et les insectes prolifèrent dans la prison. Les interrogatoires et la torture effectués au siège de la Gestapo se généralisent. Montluc constitue alors une première étape dans le processus de déshumanisation voulu par les nazis.

Des familles juives entières sont amenées à Montluc, même si nombre d'enfants étaient séparés des parents pour être enfermés à l'hôpital de l'Antiquaille. Tous sont en attente d'un transfert vers Drancy puis d'une déportation dans les centres de mise à mort situés en Pologne.

Les résistants, opposants politiques et réfractaires aux STO sont eux, transférés vers les camps de transit de Compiègne et Romainville avant une déportation dans les camps de concentration allemands.

Au total, entre le 17 février 1943 et le 24 août 1944, date de la libération de la prison, ce sont près de 10 000 personnes qui sont internées à Montluc. Plus de 60% d'entre-eux sont déportés et près de 10% sont fusillés ou exécutés dans la région lyonnaise.

En effet, l'intensification de la répression à partir du début de l'année 1944 coïncide non seulement avec une augmentation du nombre de convois de déportation mais également avec une généralisation progressive des exécutions sommaires. La pression de plus en plus forte exercée par la Résistance puis par les forces alliées suite aux débarquements de Normandie en juin 1944 et en Provence en août 1944 entraîne les Allemands dans un processus de liquidation massif des détenus de Montluc. Dès la fin du mois d'avril, des camions viennent récupérer des détenus afin de procéder à leur exécution dans différents lieux de la région lyonnaise. Ce sont au moins 556 internés de Montluc qui sont ainsi massacrés entre les mois d'avril et août 1944. À eux seuls, les deux derniers massacres de Bron, les 17, 18 et 21 août et de Saint-Genis-Laval le 20 août 1944 représentent plus d'un tiers des personnes exécutées avec au moins 229 victimes, quelques jours seulement avant la libération de Montluc.



Bâtiment cellulaire, prison de Montluc, 1960-1970 © DR

Craignant des représailles devant l'avancée des Alliés, l'armée allemande décide de quitter la prison le 24 août 1944 en fin de journée. Dès le lendemain, les quelques 900 internés, alors encore à Montluc sont transférés dans des structures religieuses situées à proximité. Ils y restent cachés jusqu'à la libération de la ville de Lyon, le 3 septembre 1944.

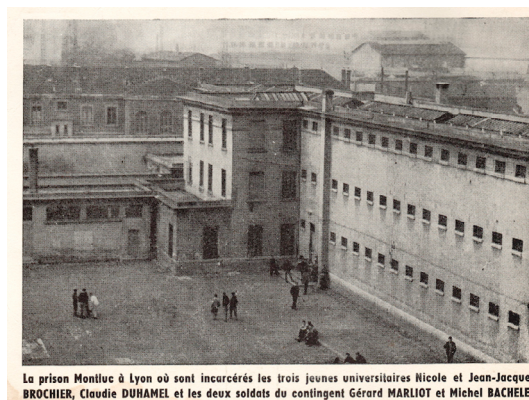
DE LA LIBÉRATION À L'ÉPURATION Août 1944-1947

Quelques jours après la Libération, Montluc se retrouve au centre du dispositif judiciaire mis en place dans la région lyonnaise par le commissaire régional de la République. La prison devient alors un centre de détention de cette justice dite « d'épuration » pour les collaborateurs et les criminels de guerre allemands et français. Plus de 900 personnes sont ainsi internées à Montluc dès le mois d'octobre 1944 en attente d'être renvoyées vers l'une des juridictions instaurées par le gouvernement provisoire.

LA GUERRE D'INDEPENDANCE ALGERIENNE 1958-1962

Suite aux attentats de septembre 1958, le Tribunal Permanent des Forces Armées de Lyon (TPFA) prend le relais du tribunal correctionnel jusqu'alors compétent pour les affaires liées à la guerre d'Algérie. La répression policière et judiciaire conduit à de très nombreuses arrestations et les prisons lyonnaises se remplissent rapidement.

Montluc sert alors de lieu de détention aux condamnés à mort et aux femmes sympathisantes des mouvements indépendantistes. Le TPFA de Lyon prononce 113 condamnations à mort dont treize sont suivies d'une exécution sur un totale de 24 au niveau national. Entre septembre 1959 et janvier 1961, onze Algériens, membres du FLN sont guillotinés à Montluc ainsi que deux à Dijon. C'est dire le rôle et la place centrale de la prison et du tribunal dans le dispositif répressif de l'État français.



La prison Montluc à Lyon où sont incarcérés les trois jeunes universitaires Nicole et Jean-Jacques BROCHIER, Claudie DUHAMEL et les deux soldats du contingent Gérard MARLIOT et Michel BACHELET

Carte postale éditée par le Secours Populaire © Archive privée Claudie Duhamel, 1960-1970

TR

UNE PRISON À PART **1962-2009**

Toujours liée au Tribunal Permanent des Forces Armées jusqu'en 1982, date de la dissolution des tribunaux militaires, la prison de Montluc occupe une place à part dans le parc pénitentiaire lyonnais. Malgré des cellules de 4m², vétustes et ne disposant pas de sanitaires, Montluc reste une prison à échelle humaine. La diversité des détenus, plutôt jeunes, objecteurs de conscience, témoins de Jéhovah et d'autres qu'il est nécessaire d'écarter des grands établissements font de Montluc une prison réputée tranquille.

En 1983, Klaus Barbie est incarcéré à la prison de Montluc, sur le lieu de ses crimes, à la demande du garde des Sceaux Robert Badinter. Il y reste symboliquement détenu une semaine avant d'être transféré à la prison Saint-Joseph jusqu'à son procès en 1987 puis son décès en 1991. Il est ainsi le dernier détenu lié à l'histoire de la Seconde Guerre mondiale enfermé à Montluc.

L'aile de détention des hommes ferme officiellement ses portes en 1997. Des travaux de rénovation dans l'aile des femmes réalisés à la fin des années 1980 permettent de continuer à l'utiliser en tant que maison d'arrêt jusqu'en 2009, date de sa fermeture définitive. Dans les années 2000, ce sont tout de même plus de 70 personnes qui sont détenues pour une capacité théorique de 27 places.



Espace cellulaire, aile des condamnés, prison de Montluc, 2013 © Frédéric Bellay, ONACVG

Inscrite aux Monuments Historiques le 25 juin 2009, la prison est ensuite rénovée puis ouverte au public à partir de 2010 en tant que Haut Lieu de la Mémoire Nationale, géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Ministère des Armées et la Direction des Patrimoines, des Archives et de la Mémoire.



Vue extérieure du bâtiment cellulaire, 2017 © Mémorial Montluc ONACVG

UN MÉMORAIL, HAUT-LIEU DE LA MÉMOIRE NATIONALE

2010 à nos jours

Suite à sa fermeture en 2009 et aux menaces de démolition qui pèsent sur les bâtiments, plusieurs associations telles que l'Association des Rescapés de Montluc et l'Association des Fils et Filles Déportés Juifs de France, soutenues par les pouvoirs publics, font pression pour sauvegarder la prison.

L'EXPOSITION

PARCOURS ET SCÉNOGRAPHIE

Les couches historiques et mémorielles de la prison de Montluc sont multiples. Ses bâtiments portent sur eux les traces d'une histoire vive, complexe et violente. Chaque occupation, chaque bâtiment détruit ou rénové reste aujourd'hui visible à travers différentes traces souvent discrètes et difficiles à comprendre pour le visiteur. Cette exposition temporaire souhaite mettre en lumière et expliquer ces différentes marques, reflets des différentes strates historiques et mémorielles de la prison et ainsi de permettre aux visiteurs d'appréhender l'histoire de Montluc dans sa globalité.

L'exposition se présente sous la forme d'un parcours permettant aux visiteurs de découvrir différentes traces disséminées sur la totalité du site de la prison et regroupées en quatre grandes thématiques.

Aux traces carcérales propres à l'histoire pénitentiaire du site viennent s'ajouter des traces clandestines laissées par les détenus sur les murs, les portes de la prison, témoignages précieux du passage de certains détenus à Montluc. Différentes traces artistiques laissées par des projets menés dans la prison depuis le début des années 1990 nous offrent également plusieurs fresques et dessins venant aujourd'hui encore égayer et rythmer les murs de la prison. Enfin, les traces mémorielles liées à l'ouverture au public du site comme Haut Lieu de la Mémoire Nationale sont également décryptées.

Ainsi, ces multiples traces nous permettent d'écrire l'histoire de la prison mais aussi celles plus singulières de tous ceux qui y sont passés.

LES TRACES

HISTOIRES

D'UNE PRISON

MONTLUC

1921 – 2010

L'HISTOIRE DE LA PRISON DE MONTLUC EN QUELQUES DATES CLÉS

1921	1926	Déc. 1939	Jui. 1940	17 fév. 1943	24 août 1944	1947	1954	1958	1962	1982	1997	2009	2010
Construction de la prison	Prison affectée à la justice civile	Réouverture de la prison	Arrivée au pouvoir de Philippe Pétain	Réquisition par l'armée allemande	Liberation de la prison	La prison est cédée à justice civile	Début de la guerre d'Algérie	Ouverture de la prison pour femmes	Accord d'Évian Fin de la guerre d'Algérie	Dissolution des tribunaux militaires	Fermeture de l'aile des hommes	Fermeture définitive de la prison	Ouverture du Memorial
PRISON MILITAIRE	PRISON CIVILE	PRISON DESAFFECTÉE	PRISON MILITAIRE	PRISON MILITAIRE AU SERVICE DE VICHY	PRISON MILITAIRE ALLEMANDE	CAMP D'INTERNEMENT PRISON MILITAIRE (collaborateurs et Allemands)	PRISON CIVILE LIÉE AU TRIBUNAL MILITAIRE DE LYON	PRISON CIVILE MIXTE	PRISON CIVILE MIXTE	PRISON CIVILE POUR FEMME			

TRACES

<ul style="list-style-type: none"> 01 La Fresque du bricoleur 02 Les parterres 03 Une tablette en ciment 04 Une cellule témoin 05 «Max Pay...» 06 «L'Algerien» 07 «L'Algerien» 08 Les trappes à neige 	<ul style="list-style-type: none"> 09 Des gonds colorés 10 Les graffitis de la cellule 60 11 Les graffitis de la cellule 90 12 «Allaz l'OM» 13 «Mère, frère, sœur» 14 La verrière 15 «Roses 18-9-44» 16 Une table pilante 	<ul style="list-style-type: none"> 17 Un lieu d'entraînement 18 «Bellefleur» 19 «La baraque aux Juifs» 20 «Surveillant et coureur» 21 Les ateliers 22 Centre d'oppression 23, 24, 25 «Complicités d'aveux» 26 La nursery 	<ul style="list-style-type: none"> 27 La Fresque de la nursery 28 Entre le tribunal et la prison 29 «Le mur des fusillés» 30 La guérite 31 Le boîtier de pontage 32 En mémoire d'un surveillant 33 La guérite à Montluc 34 Le portail historique
---	---	--	--

AUTOUR DE L'EXPOSITION

PROGRAMMATION CULTURELLE

Au delà de l'exposition, le Mémorial propose une programmation culturelle annuelle sur la thématique des traces. Le détail de ce programme (horaires, dates...) sera diffusé en septembre après l'inauguration de l'exposition.

INAUGURATION et PROJECTION

L'inauguration de l'exposition aura lieu jeudi 6 septembre 2018 à 19h00 au Mémorial.

Cette inauguration sera suivie, à 21 heures d'une projection en plein air dans la cour de la prison du film de Robert Bresson «Un condamné à mort s'est échappé» sorti en 1956. Cette projection est ouverte en accès libre et gratuit.

VISITES GUIDÉES

Une visite guidée gratuite de l'exposition est proposée tous les premiers samedis du mois à 10h30.

Des visites ainsi que des événements en langue des signes françaises ouverts spécialement aux personnes sourdes et malentendantes sont proposées toute l'année

Des visites découverte de l'exposition sont également proposées pour les scolaires et leurs enseignants.

Réservations par email sur reservation@memorial-montluc.fr ou par téléphone au 04 78 53 60 41.

CONFÉRENCES

Organisées en partenariat avec les Archives Départementales et Métropolitaines, plusieurs conférences se tiendront dans l'amphithéâtre des archives.

Des toits aux toiles - L'évasion d'André Devigny de la prison de Montluc en août 1943
Par Adrien Allier, chargé de développement au Mémorial National de la prison de Montluc
Jeudi 4 octobre 2018 à 18h00

Les fusillés de Dagneux et les massacres de l'été 1944
Par Tal Bruttman, Historien spécialiste de la Shoah
Jeudi 22 novembre 2018 à 18h00

PROJECTIONS

Développé en partenariat avec le cinéma Comoedia, le Mémorial propose un cycle de trois projections autour de la thématique de l'exposition. Des interventions-échanges ainsi que des visites thématiques de l'exposition seront proposées à l'issue de ces projections.

Lacombe Lucien

de Louis Malle, 1973

Jeudi 10 janvier 2019 à 20h

Enfermés mais vivants

de Clémence Davigo, 2017

Projection en présence de la réalisatrice
Lundi 4 Février 2019 à 20h

Un condamné à mort s'est échappé

de Robert Bresson, 1956

Projection spéciale scolaire
Jeudi 28 mars à 9h30

UN ARTISTE EN PRISON

NICOLAS DAUBANNES

Après l'intervention artistique de Ruedi Baur en 2016, le Mémorial donne carte blanche à Nicolas Daubannes, un plasticien de 35 ans basé à Perpignan. Travaillant le béton, la limaille de fer et habitué des lieux carcéraux, il travaille sur les questions liées à la vie, la mort et les traces, les fissures existantes sur les matériaux bruts qu'il affectionne.

S'inspirant de l'histoire de la prison, Nicolas Daubannes propose une oeuvre présentée in-situ et qui viendra s'ajouter à l'exposition et prolonger la réflexion des visiteurs. Elle sera installée en janvier 2019.

CATALOGUE D'EXPOSITION

Édité en septembre 2018, ce catalogue permet d'approfondir l'exposition et d'étudier plus en détail les 34 traces mises en avant. Il est disponible sur simple demande auprès du Mémorial.

Le programme détaillé (dates, horaires, intervenants, infos...) sera disponible en octobre sur notre site web.

CONTRIBUTEURS

PROGRAMMATION CULTURELLE

Cette exposition est réalisée par le Mémorial National de la prison de Montluc géré par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives du Ministère des armées.

DIRECTION

Philippe Rivé, Directeur du Mémorial.

COORDINATION ET RÉDACTION

Adrien Allier, Aurélie Dessert, Manon Duret, Mathieu Féral, Séverine Koprivnik et Florian Torres.

GRAPHISME

Studio Ravages

FABRICATION

Repro Color

REMERCIEMENTS

Le Mémorial tient à remercier les Archives départementales du Rhône et métropolitaines, les Archives municipales de Lyon, la Bibliothèque municipale de Lyon, le Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, la Métropole de Lyon, le Ministère de la Justice et notamment la Direction de l'Administration Pénitentiaire, le Département des Archives, de la documentation et du Patrimoine ainsi que les Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS).

Le Mémorial remercie également Danielle Alloin, Eric Bernath, Bernard Bolze, Cart-1, Serge Devigny, Ernest Pignon Ernest, André Guillerme, la famille Kazandjan, Philippe Millour, la famille Muller, Bruno Permezel, Philippe Remy, Elisabeth Sequestra, Daniel Siino et Jean-Olivier Viout.

TRASC

INFOS

PRATIQUES

HORAIRES

INDIVIDUELS

Du mercredi au samedi

14h00-17h30

Visite guidée les après-midi à 15h30

Juillet et août, ouverture du mardi au samedi

9h00-12h30 et 14h00-17h30

Visite guidée à 10h30 et 15h30

SCOLAIRES ET GROUPES (20 et plus)

Du mardi au vendredi

9h00-17h30 sur réservation

LE SITE EST FERMÉ AU PUBLIC

LES JOURS FÉRIÉS

ACCES

TRAMWAY

T4 / Arrêt Manufacture-Montluc

MÉTRO

Ligne D / Arrêt Sans souci

BUS

Ligne 69 / Arrêt St Philippe

VOITURE ET VÉLO

Stationnement devant le mémorial

VÉLO'V

Station Hachette, 2 rue Renoir

Station Université Jean Moulin, rue du professeur Rollet

TARIFS ET ACCESSIBILITÉ

Les visites du Mémorial National de la prison de Montluc sont gratuites.

Seuls le rez-de-chaussée et les extérieurs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

CONTACTS

ADRESSE

4 rue Jeanne Hachette

CS 73852

69487 Lyon Cedex 03

TÉLÉPHONE

Tél : 04.78.53.60.41

WEB

www.memorial-montluc.fr

COURRIEL

info@memorial-montluc.fr

CONTACT PRESSE

Adrien Allier

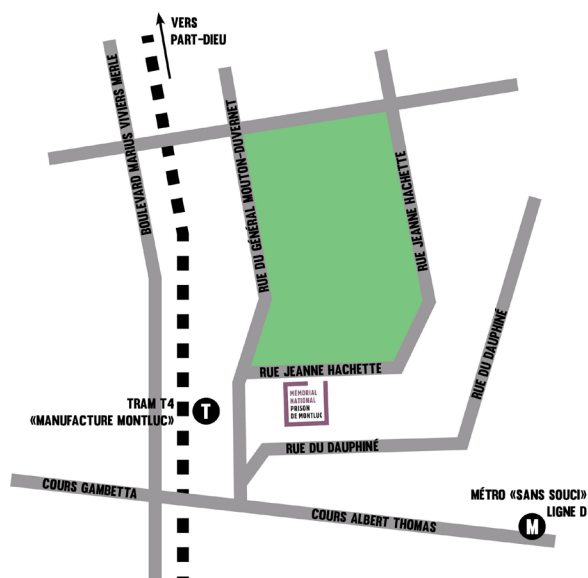
adrienallier@gmail.com

Aurélie Dessert

aurelie.dessert@gmail.com

Philippe Rivé

dir.montluc@gmail.com



mémoire et solidarité

**MÉMORIAL
NATIONAL
PRISON
DE MONTLUC**